

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08.10.2026

Création du SEDAV : les structures employeuses du secteur des arts visuels se dotent de leur organisation représentative



Une étape majeure pour la structuration des arts visuels

Le SEDAV - Syndicat employeur des arts visuels annonce le lancement officiel de sa première campagne d'adhésion et marque une étape majeure dans l'histoire du champ des arts visuels en France.

Pour la première fois, les structures employeuses des arts visuels se dotent d'une organisation syndicale dédiée à la représentation de leurs intérêts et à la structuration du dialogue social et paritaire au sein du secteur.

La création du SEDAV répond à un besoin ancien et largement partagé : permettre aux arts visuels de disposer d'un cadre social et conventionnel adapté à ses réalités professionnelles, économiques et artistiques.

Dans le contexte politique et de crises où culture et création sont menacés, le SEDAV entend également participer, par sa contribution active au dialogue social et paritaire, à la reconnaissance et à la défense des arts visuels.



Pourquoi ce syndicat apparaît-il aujourd'hui ?

Les structures des arts visuels emploient 153.000 personnes salariées mais ne disposent pas d'une organisation patronale dédiée leur permettant de participer pleinement à la construction d'un cadre conventionnel adapté à leurs réalités.

La création du SEDAV répond à cette nécessité et vise à doter le secteur d'une représentation pérenne dans le dialogue paritaire national.

Cette absence limitait fortement la capacité du secteur à construire des outils sociaux adaptés à ses spécificités au bénéfice des équipes salariées. Avec la création du SEDAV, une nouvelle étape s'ouvre : celle de la construction d'un véritable

dialogue social entre structures employeuses et personnes représentatives des salariés. Le syndicat entend ainsi porter la voix des structures employeuses auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des institutions culturelles afin de contribuer activement à l'organisation durable du secteur.

Construire un cadre social adapté aux arts visuels

Le principal objectif du SEDAV est de permettre au secteur des arts visuels de bénéficier enfin d'une convention collective adaptée à ses particularités. Les activités des arts visuels reposent sur des modes de production, des temporalités, des organisations de travail et des modèles économiques spécifiques qui nécessitent un cadre conventionnel pensé pour leurs réalités propres. Le SEDAV souhaite ainsi ouvrir un travail collectif autour :

- des conditions d'emploi dans les arts visuels ;
- de la reconnaissance des métiers et compétences du secteur ;
- de la sécurisation des structures employeuses ;
- de l'amélioration du dialogue social ;
- de la prise en compte des spécificités artistiques, culturelles et économiques des arts visuels dans le droit social.

Avec et pour ses adhérents, le SEDAV prendra part aux débats sur les enjeux de transformation de la société et proposera des outils et des réponses aux transitions et mutations qui vont profondément impacter les métiers du secteur.

Rejoindre une dynamique collective

À travers cette campagne d'adhésion, le SEDAV appelle les structures, associations, ateliers, diffuseurs, FRAC, centres d'art, galeries, agences de production, bureaux de médiation, lieux de recherche et de résidence, structures de soutien ou d'accompagnement, réseaux du secteur à rejoindre une dynamique collective inédite.

Adhérer au SEDAV, c'est participer activement à la construction de l'avenir social et professionnel des arts visuels et contribuer à la reconnaissance pleine et entière du secteur dans le paysage culturel français.

La création du SEDAV constitue une étape fondatrice pour les arts visuels. Il est désormais essentiel que les structures employeuses du secteur se rassemblent afin de construire ensemble un cadre conventionnel adapté, juste et pérenne.



À propos du SEDAV - Syndicat employeur des arts visuels

Le **SEDAV** (Syndicat employeur des arts visuels) est une organisation patronale française représentant les employeurs du secteur des arts visuels. Elle œuvre à défendre les intérêts économiques et sociaux des structures culturelles et artistiques employant des équipes salariées dans le champ des arts visuels dans toute sa diversité.

Mission et rôle

Le SEDAV regroupe et représente les structures employeuses du champ des arts visuels, tels que les structures labellisés (FRAC et CACIN), les centres d'art non labellisés, les lieux de résidences offrant des espaces de travail, les galeries, les tiers lieux, les lieux mutualisés et associations gérés par les artistes, les agences de production, les structures de conseil, d'accompagnement et de formation des professionnels de l'art contemporain, les réseaux associatifs de ces structures et, globalement, toutes structure employeuse du secteur des arts visuels.

Sa création a été rendue nécessaire pour assurer une présence à la négociation collective, à la mise en place de conventions collectives et à la veille juridique et sociale concernant les métiers artistiques.

En tant que représentant des structures employeuses du secteur, le SEDAV entend contribuer à l'établissement d'un écosystème favorable à l'ensemble des acteurs des arts visuels. À ce titre, il développera notamment un dialogue avec les organisations représentatives des artistes-auteurs et avec toutes autres composantes professionnelles du secteur de la création.

Gouvernance

Le SEDAV s'est doté d'un comité directeur et d'un comité exécutif élu pour quatre ans.

Le premier comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Président : M Ludovic Julié (Secrétaire général du CIPAC) ;
- Vice-Présidente : Mme Élodie Lombarde (Déléguée générale de la FRAAP) ;
- Secrétaire : Mme Catherine Texier (Directrice du Frac-Artothèque de Limoges) ;
- Trésorière : Mme Ann Stouvenel (Directrice du CNEAI) ;
- Membres du comité exécutif : Mme Manon Barbe (Administratrice de Bétonsalon) ; Mme Lydie Palaric (Directrice de La Forêt d'Art Contemporain) ; Mme Bérénice Saliou (Directrice du Frac Champagne-Ardenne) et M Benoît Warzée (Directeur de l'Espace 36).

Activités principales

L'organisation négocie les conventions collectives dans lesquelles elle sera reconnue comme représentative. Elle apporte un appui aux employeurs sur des questions de droit du travail, de gestion des ressources humaines et de législation sociale spécifique au secteur culturel. Elle est un interlocuteur des pouvoirs publics et des partenaires sociaux sur les conditions d'emploi et de rémunération dans les arts visuels.

Importance dans le paysage culturel

En tant que syndicat patronal, le SEDAV contribue à la structuration du secteur artistique français. Il favorise un dialogue social équilibré entre employeurs et artistes, et soutient la reconnaissance du rôle économique et sociétal des structures d'arts visuels.

Faits clés

- Nature juridique : association déclarée le 17 mars 2026, publiée au JO du 31 mars 2026 (Annonce n° 1967 du Journal officiel des associations et fondations du 31 mars 2026, n° 13 de la 158^{ème} année)
- N° RNA (répertoire national des associations) : W751283531
- Identifiant SIREN : 102892791
- Identifiant SIRET du siège : 102 892 791 00017
- Siège social : 32 rue Yves Toudic 75010 Paris
- Objet social :
 - représenter et défendre les intérêts de ses membres, en particulier dans le cadre de la négociation, de la gestion et du suivi des Conventions Collectives Nationales de ses adhérents et d'assurer le secrétariat administratif de la Délégation patronale et de certaines Commissions Paritaires Nationales ;
 - fournir à ses membres une assistance dans le champ de compétences du personnel qu'ils emploient avec leur accord ou des personnes auxquelles il pourra faire appel dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, y compris en allant en justice devant toutes juridictions, administrations, État ou collectivités territoriales.



Contact et informations : sedav@ecomail.fr



Formulaire de demande d'adhésion : <https://framaforms.org/formulaire-de-demande-dadhesion-au-syndicat-employeur-des-arts-visuels-sedav-1790856726>